

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-3381

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 33

I. – Après l’alinéa 58, insérer les alinéas suivants :

« XI bis. Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié : »

« À l’article L. 371-14, la référence : « 1° et 2° de l’article L. 361-2 » est remplacée par la référence : « l’article L. 361-2-1 » ;

« Au 3° de l’article L. 372-3, la référence : « 1° et 2° de l’article L. 361-2 » est remplacée par la référence : « l’article L. 361-2-1 » ;

« Au 4° de l’article L. 373-3, la référence : « 1° et 2° de l’article L. 361-2 » est remplacée par la référence : « l’article L. 361-2-1 » ;

« Au 5° de l’article L. 374-3, la référence : « 1° et 2° de l’article L. 361-2 » est remplacée par la référence : « l’article L. 361-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination